



Structure de gouvernance du nouveau réseau national d'échange de données

Résumé des conclusions thématiques à la suite des consultations auprès de la communauté de l'enseignement supérieur – octobre 2019

Aperçu

Ce document contient un sommaire des résultats des consultations qui ont eu lieu au cours de l'hiver, du printemps et de l'été 2019 à propos de la gouvernance et des structures opérationnelles du réseau national. Ces consultations avaient pour but de recueillir les rétroactions de la communauté de l'enseignement supérieur au Canada pour pouvoir ensuite faire des recommandations éclairées en lien avec la structure opérationnelle et les besoins de gouvernance à long-terme pour le réseau national. La démarche de consultation et les conclusions ont tenu compte de la nature fédérée de l'enseignement postsecondaire canadien qui est réparti sur ses 13 provinces et territoires.

Des représentants d'établissements postsecondaires canadiens, de centres de demandes d'admission, de carrefours d'échange de relevés de notes, de gouvernements et d'autres organismes tels que des conseils sur l'articulation, les admissions et les transferts ont été consultés. Ce document inclut les questions posées, les réponses reçues (présentées par thème) ainsi que les grandes recommandations.

Processus de consultation

Pour faciliter les consultations, le Comité directeur du Projet national de l'ARUCC sur la déclaration de Groningue et la mobilité étudiante (le Projet) a fourni une copie anticipée du document d'options de gouvernance, document qui est [disponible en ligne](#). Ce document de réflexion contient des éléments de recherche et des questions; il décrit la structure opérationnelle et de gouvernance en vigueur; et comprend les objectifs opérationnels qui guident le travail (actuel et à court terme) en prévision du réseau national.

Au cours du printemps et de l'été 2019, des occasions d'échange ont été planifiées dans divers cadres pour pouvoir recueillir les commentaires de la communauté, notamment lors de nombreuses conférences régionales, nationales et internationales (CUCCIO, CPCAT, WARUCC, OURA, sommet de la Déclaration de Groningue, etc.) et lors de rencontres régionales de registraires au Canada.

Les dirigeants de bureaux de registraires d'établissements postsecondaires de partout au Canada ont été invités à trois webinaires nationaux à la fin du mois de mai (2 en anglais et 1 en français); les invitations ont été envoyées par le biais des listes de distribution de l'ARUCC. Trente personnes qui représentaient des établissements et des carrefours canadiens ont pris part aux deux webinaires en anglais. Aucun représentant des Territoires n'a participé. Bien qu'aucun représentant n'ait participé au webinaire en français, la consultante principale du Projet et la représentante du Québec à la Direction de l'ARUCC ont rencontré les registraires du Québec pour les informer de l'état d'avancement du projet et recueillir leurs commentaires. À l'automne, une rencontre des registraires et une séance d'orientation ont ensuite été animées par Annik Gélinau – représentante de l'ARUCC au Québec.



Objectifs opérationnels pour le réseau national

À l'heure actuelle, les objectifs opérationnels du réseau national comprennent :

1. Promouvoir les capacités d'accès et permettre aux étudiants de niveau postsecondaire de consulter et de sélectionner leurs documents d'études officiels, dans le but de faciliter leur accès au financement, aux permis d'études et à la mobilité dans les professions réglementées et sur le marché du travail.
2. Positionner le réseau avec la capacité et l'imputabilité nécessaires pour prioriser l'échange national de données d'études, dans un contexte défini par les lois sur la protection des renseignements personnels et par la réglementation sur l'enseignement postsecondaire à l'échelle provinciale, territoriale, nationale et internationale. Ce qui implique :
 - Mettre l'accent sur la dimension nationale du réseau;
 - Développer des modèles et des pratiques qui favorisent la collaboration et qui respectent l'autonomie et l'autorité des provinces et des territoires;
 - Veiller à ce que seules les organisations canadiennes de confiance fassent partie des membres; ce qui n'exclut pas l'envoi ou la réception de documents et de données en-dehors du réseau (par ex. : vers des employeurs, en provenance d'entrepôts de titres de compétence internationaux reconnus, etc.).
3. Maximiser les échanges de relevés de notes entre les provinces et territoires pour les communautés et les organismes axés sur les échanges de données et de documents d'études uniquement au sein de leur région.
4. Bâtir la capacité d'échanges de relevés de notes d'études postsecondaires entre les provinces et territoires, là où il n'y en a pas à l'heure actuelle.
 - Potentiellement, bâtir une capacité d'échanges de relevés de notes d'études secondaires entre les provinces et territoires, en soutien aux processus d'admission des établissements postsecondaires, là où il n'y en a pas à l'heure actuelle (si un entrepôt de données d'études secondaires existe et que du financement de mise en œuvre devienne disponible).
5. Soutenir le recrutement international et les études à l'étranger.

Afin de concrétiser ses objectifs, le réseau national a besoin d'un modèle de gouvernance robuste qui soit soutenu par une structure opérationnelle harmonisée.

Des renseignements contextuels supplémentaires en lien avec la structure de la gouvernance se trouvent sur le [site web](#) du Projet national de l'ARUCC sur la déclaration de Groningue et la mobilité étudiante.



Questions discutées et rétroactions

QUELS PRINCIPES DEVRAIENT ORIENTER LE MODÈLE IDÉAL DE GOUVERNANCE DU RÉSEAU?

Thème 1 – L’objectif

Les membres de la communauté ont soulevé la possibilité de créer un conseil ou un comité consultatif pour aider à orienter le réseau. Ils ont mentionné l’importance d’accorder une attention particulière au mandat d’un tel conseil. Par exemple, devrait-il jouer un rôle consultatif, fiduciaire ou non-fiduciaire? Est-ce que le réseau devrait être établi en tant qu’entité distincte de l’ARUCC ou devrait-il relever de l’ARUCC?

- Bien qu’aucune décision finale n’ait été prise en ce sens, le consensus était que l’ARUCC continue de diriger le projet pour le moment, en raison de son statut d’entité distincte et de sa dimension nationale.
- De plus, il a été précisé que la nouvelle entité devrait être soutenue par un conseil non-fiduciaire pour guider son orientation nationale et ses priorités, à certains égards de façon semblable à l’actuel Comité directeur du projet.
- Personne n’a exprimé de préoccupations à propos de la possibilité que le réseau national relève de l’ARUCC ou, au contraire, qu’il s’agisse d’une entité distincte.

Prochaines étapes: L’ARUCC et le Comité directeur du Projet vont demander des conseils juridiques concernant la structure opérationnelle adéquate et ce qu’implique le fonctionnement d’un conseil non-fiduciaire en soutien à l’organisation, notamment en ce qui a trait à l’orientation de ses grandes priorités.



QUELS PRINCIPES DEVRAIENT ORIENTER LA STRUCTURE OPÉRATIONNELLE DU RÉSEAU?

Thème 2 – Le mandat

Pour se pencher sur cette question, les membres de la communauté ont également discuté de la question suivante : Est-ce que le conseil, s'il en est un, devrait chapeauter plusieurs mandats tels que la recherche, la gouvernance et les politiques? Les commentaires incluaient :

- Le fait d'avoir plusieurs mandats pourrait entraîner le besoin de mettre sur pied des sous-groupes ou comités, ce qui pourrait devenir une occasion d'intégrer davantage la représentation ou l'expertise des établissements et des carrefours de données canadiens.
- Les personnes présentes étaient en faveur d'intégrer la gouvernance et les politiques dans le mandat d'un conseil éventuel, cependant l'inclusion de la recherche a été remis en question. Certains opinaient que mettre un accent sur la recherche et l'inclure dans le mandat pourrait s'avérer bénéfique, alors que d'autres se demandaient comment serait structuré un cadre de recherche et s'il y aurait des coûts additionnels associés à sa mise en place (c.-à-d. l'introduction d'une telle fonctionnalité au sein du réseau).
- Les membres de la communauté ont suggéré qu'il faudrait également envisager les risques de délais de mise en œuvre si un mandat de recherche est ajouté au réseau pendant les premières phases. À certains moments, les participants ont mentionné qu'il serait souhaitable de prévoir un mandat de recherche plus tard. Ils ont également mentionné la valeur d'intégrer ce mandat et la capacité fonctionnelle sous-jacente dès le début pour ne pas perdre cette possibilité.
- Personne ne s'est opposé à l'idée que le réseau ait un mandat de recherche. La plupart ont considéré qu'il s'agissait d'une occasion à ne pas manquer.
- De manière générale, les membres de la communauté ont estimé que les besoins opérationnels devraient être administrés par une structure de gestion adéquate et un organisme fiduciaire (c.-à-d. responsable des composantes administratives de l'organisation) et que l'organisme conseiller, non-fiduciaire, qui compte des représentants de tout le pays, devrait avoir un mandat élargi qui ne nuise pas à la gestion quotidienne ou aux obligations fiduciaires du réseau.

Prochaines étapes: Tel que susmentionné, l'ARUCC et le comité directeur du Projet vont demander des conseils juridiques concernant la structure opérationnelle adéquate et ce qu'implique le fonctionnement d'un conseil non-fiduciaire en soutien à l'organisation, notamment en ce qui a trait à l'orientation de ses grandes priorités. Pour contribuer à la discussion, la structure administrative et les obligations fiduciaires des différentes structures opérationnelles envisagées seront identifiées et examinées. Des consultations supplémentaires auprès de membres de la communauté auront probablement lieu. Pour le moment, et avec cette validation, l'ARUCC continuera de chapeauter le processus de Demande de propositions ainsi que les premières phases de mise en œuvre, avec la structure existante et le soutien du Comité de direction et des sous-comités en place.



Thème 3 – La représentation du conseil d’administration

Les membres de la communauté ont discuté de la question suivante : Le mandat et l’étendue des pouvoirs du conseil devraient-ils être de nature fiduciaire ou non-fiduciaire? Quels principes devraient être pris en compte pour déterminer la composition du conseil?

Conseil non-fiduciaire

- En général, le sentiment était qu’un conseil non-fiduciaire devrait être composé d’assez de membres pour représenter toutes les provinces et territoires.
- Certains se demandaient si un représentant pour chaque province ou territoire serait suffisant, particulièrement en ce qui a trait aux provinces pourvues de nombreux établissements ou carrefours.
- Des échanges ont également eu lieu à propos de la nomination des membres à ce conseil. Devraient-ils être désignés? Par qui? Quelles habiletés ou compétences devraient-ils posséder?
 - Les membres devraient être des personnes respectées au sein de leur communauté.
 - De l’avis général, les membres devraient avoir une compréhension du contexte de l’échange des données et des relevés de notes, ce qui pourrait impliquer d’avoir des membres experts, tout en reconnaissant que le fait d’avoir de multiples représentants sur le conseil (c.-à-d. provenant d’établissements, de carrefours d’admission ou de données, du secteur postsecondaire, ou ayant de l’expertise technique) pourrait faire en sorte que le groupe soit trop large.
 - Lors des consultations auxquelles participaient surtout des représentants d’établissements postsecondaires, l’on voulait que les représentants émanent des établissements postsecondaires et des carrefours, alors que les participants à la conférence du CPCAT souhaitaient une représentation de la part des organismes qui soutiennent le réseau.
 - Les membres de la communauté estimaient que la mission première du réseau et sa dimension nationale devraient servir à déterminer le modèle à choisir.
 - Il a été suggéré qu’un conseil non-fiduciaire pourrait être appelé un groupe consultatif pour représenter les parties prenantes et pourrait avoir un objectif de mise en place de mécanismes de rétroaction pour orienter son travail.

Conseil fiduciaire et structure opérationnelle

- Les membres de la communauté ont suggéré la mise sur pied d’un comité opérationnel pour gérer l’entreprise et un conseil consultatif pour orienter les décisions d’affaires et veiller à ce que les régions soient représentées.

Prochaines étapes: Le Projet tiendra compte de ces commentaires et des conseils juridiques à propos de la structure opérationnelle. Des consultations supplémentaires avec les membres de la communauté auront probablement lieu lorsque d’autres renseignements seront connus.



LA DIRECTION DU PROJET DEVRAIT-ELLE S'ATTARDER À D'AUTRES QUESTIONS, ALORS QU'ELLE TRAVAILLE À LA MISE EN PLACE DU RÉSEAU NATIONAL?

Thème 4 – Le respect des lois en matière de protection des renseignements personnels et des cadres réglementaires, incluant la question de l'autonomie et de l'autorité

- À maintes reprises, la question de la protection des renseignements personnels a été soulevée. Bien que tous étaient conscients de l'importance d'y parvenir, des préoccupations ont été exprimées à propos des moyens à prendre.
- L'un des principes du Projet est intimement lié à la question de « [r]especter les cadres réglementaires provinciaux et territoriaux, ainsi que l'autonomie et l'autorité des établissements, des provinces et des territoires. »
 - Les membres de la communauté ont insisté sur le fait que la gouvernance, la structure opérationnelle et les activités doivent tenir compte des lois fédérales, provinciales et territoriales et des cadres réglementaires. Ils ont souligné que les priorités du réseau devraient favoriser la collaboration et les améliorations tout en veillant à préserver l'autonomie et l'autorité des établissements, des provinces et des territoires.

Thème 5 – La confidentialité des renseignements personnels

L'un des thèmes prédominants concernait le respect des renseignements personnels des étudiants, incluant le stockage des données et la gestion des identités. Ces sujets ont également été longuement discutés lors des rencontres du Comité consultatif technique, afin de s'assurer d'utiliser le langage approprié dans la demande de propositions.

Prochaines étapes: Le Comité directeur du Projet note que plusieurs de ces suggestions sont déjà intégrées dans le travail qui sous-tend la création du réseau national. Aussi, ces suggestions serviront-elles d'instrument de validation dans ses pratiques de mise en œuvre. Les processus de mise en œuvre et toutes les activités qui en découlent devront être axés sur le respect des lois en matière de protection des renseignements personnels et en matière d'autonomie et d'autorité des établissements, des provinces et des territoires. D'où l'importance de continuer à promouvoir la création d'un modèle autorisé et centré sur l'étudiant. Cette approche fera partie des grandes recommandations pour le fonctionnement de la structure opérationnelle et de gouvernance du réseau.



Thème 6 – Les services et les frais

Les membres de la communauté ont discuté de modèles de financement et d’offre de services dans le contexte des structures de gouvernance et d’opération.

- Bien que les services ne semblent pas avoir de lien direct avec le modèle de gouvernance, il ‘agit d’un sujet important pour les établissements puisqu’ils pourraient accepter ou refuser de participer au réseau, selon les services offerts.
- D’un côté, un nombre de participants considérait que les activités principales de certains établissements ou carrefours de données pourraient subir des contrecoups si le réseau ne prévoyait pas un modèle de financement; d’un autre côté, d’autres ont indiqué qu’ils n’étaient pas en faveur d’ajouter des frais aux étudiants mais qu’ils étaient d’accord pour percevoir un paiement des tiers (par ex. : les employeurs et les agences de recrutement). D’autres encore ont indiqué que s’ils percevaient déjà des frais, ils souhaiteraient pouvoir conserver cette pratique.
- Certains ont indiqué que les étudiants ne devraient pas avoir à payer. Il existe un désaccord entre les établissements et les régions, cependant tous étaient d’avis qu’un modèle de financement quelconque devra être envisagé pour le réseau.

Prochaines étapes: Le Comité directeur du Projet veillera à ce que, à toutes les étapes, les plans de mise en œuvre tiennent compte du besoin d’inclure un modèle de financement qui repose sur l’équilibre entre conserver les pratiques existantes et garantir la viabilité financière du réseau. En parallèle, le Comité poursuivra ses activités de financement.

Thème 7 – La viabilité technologique

Les membres de la communauté ont suggéré que les besoins en termes de viabilité technologique devraient être intégrés dans le fonctionnement du réseau. Ils ont également suggéré ce qui suit :

- Envisager l’avenir en construisant un processus qui garantisse une évaluation continue;
- Prendre en considération la pérennité des technologies existantes qui, selon eux, exigera des mises à jour et des révisions régulières;
- Déterminer les moyens pour assurer la viabilité financière compte tenu de la nécessité de réévaluer et de renouveler les technologies;
- Veiller à ce que les utilisateurs finaux soient pris en considération, soient en accord et mobilisés;
- S’assurer d’avoir un groupe de conseil technologique qui puisse jouer différents rôles tels que partager des connaissances et s’engager à fournir un appui face aux avancées technologiques et à modifier les processus dans le futur.

Prochaines étapes: Le Comité directeur du Projet note que plusieurs de ces suggestions sont déjà intégrées dans le travail qui sous-tend la création du réseau national. Aussi, ces suggestions serviront-elles de validation au fur et à mesure que la mise en œuvre se déroule.



Grandes recommandations

Le Comité directeur du Projet propose les recommandations qui suivent pour l'ARUCC. Ces recommandations devront être examinées par le cabinet d'avocats.

1. Structure opérationnelle du réseau national

Les membres de la communauté comprennent que l'ARUCC doit obtenir des conseils juridiques plus poussés pour pouvoir déterminer s'il convient ou non de garder le réseau sous la direction de l'ARUCC. Personne ne s'est opposé à ce que l'ARUCC continue pour le moment de diriger le projet dans le cadre de sa structure existante et de la structure de gouvernance du projet. Pour l'instant, il est donc recommandé de continuer dans ce sens.

2. Mandat du conseil (non-fiduciaire)

Une fois le réseau mis sur pied, l'ARUCC devrait envisager la création d'un conseil non-fiduciaire en soutien au réseau. Son mandat, pendant les phases initiales, serait d'aider à orienter le réseau, notamment en termes d'élaboration de politiques. Par la suite, il jouerait un rôle important pour l'élaboration d'un mandat de recherche et des priorités qui s'y rattachent.

3. Représentation sur le conseil (non-fiduciaire)

En se basant sur les conseils du Comité directeur du Projet, l'ARUCC devrait se pencher sur la question du choix des membres du conseil, afin d'assurer une représentation régionale qui ne soit pas trop lourde. Au minimum, le conseil devrait être formé de membres qui ont des compétences dans des domaines tels que : les bureaux de registraires, les finances, l'élaboration de politiques, la gouvernance et les communications.

Étant donné que l'ARUCC s'est chargée du Projet national de l'ARUCC sur la déclaration de Groningue et la mobilité étudiante, le processus initial du choix des membres devrait être déterminé par le Comité exécutif de l'ARUCC.